



ADEPL NEWS

La newsletter de l'Association des Directrices et Directeurs d'Entreprises Publiques Locales

Une fin d'année active et une année nouvelle prometteuse !

LA FORCE DU PARTENARIAT : un atout majeur pour l'ADEPL

Comme vous le savez, la Banque des Territoires est l'un des partenaires privilégiés de l'ADEPL. Et c'est avec une grande satisfaction que nous avons pu réunir près de 60 dirigeants d'EPL autour de cette union le 6 décembre dernier au HUB des Territoires.

Que ce soit en direct ou en visio, ils ont pu découvrir différentes nouveautés concernant notre univers professionnel... Vous n'avez pas pu y assister ? Voici l'essentiel à retenir de cette matinée :



La présentation du nouveau guide sur le statut du Dirigeant d'EPL

On en a beaucoup parlé et le voici enfin ! Réalisé en partenariat avec la Banque des Territoires et le cabinet SEBAN, il est un "must have" riche de témoignages et d'interventions sur les droits et devoirs du dirigeant d'EPL.

Dans ce guide, vous en apprendrez plus sur les particularités de notre statut, vous aurez des pistes de compléments de formations, des indications de rémunérations, des précisions sur les tâches du dirigeant, le rapport de pouvoir avec les conseils d'administration...

On y développe aussi le statut du DG salarié et délégué, leurs rôles, les procédures de licenciement et les différents liens de subordination.

Ce guide se veut le plus exhaustif possible et nous espérons que vous y trouverez de nombreuses réponses à vos questions.



Les résultats de l'enquête de l'ADEPL

Plusieurs mois et une centaine de participants ont permis de réaliser cette enquête menée par Sandrine CHABRET du cabinet AVISO Conseil et du groupe de travail constitué de fidèles adhérents de l'ADEPL.

Après une première enquête datant de 2018, 4 ans plus tard, des mises à jour s'imposaient.

Ainsi, saviez-vous que la rémunération moyenne annuelle des Dirigeants d'EPL (avec prime et avantages) était de 117 K€ ? Que l'immobilier représentait 23,3% de l'activité des SEM ?

En attendant quelques ajustements, vous découvrirez lors d'une prochaine présentation, les chiffres et le panorama 2022 de tout ce qui nous concerne !

LES PREMIERS CHIFFRES DE L'ENQUÊTE 2022 / 2023

100 %

des répondants sont dans une EPL avec un Conseil d'Administration

77 %

des répondants ont un ou des mandats sociaux

65 %

des répondants sont dans une EPL avec un comité de Direction

40 %

des répondants ont une rémunération variable, en plus de leur fixe

43 %

des répondants ont suivi une formation qualifiante pour leurs fonctions de Directeurs d'EPL



RETOUR À TOURS : dernier Congrès pour 2022

Quelques images pour revenir sur le Congrès de Tours d'octobre 2022. Un pari gagné avec des contenus aussi intéressants que variés.

Très attendu, **Pascal BONIFACE** a fait salle comble avec sa conférence (Guerre en Ukraine: vers un nouvel ordre mondial) et la convention de partenariat avec la Banque des Territoires a été renouvelée.

Comme à notre habitude, nous n'avons pas manqué de nous retrouver pour un moment convivial autour de notre stand... tout en restant dans le "local" avec une dégustation de bons vins régionaux.

Une manière accueillante de souhaiter la bienvenue aux nouveaux adhérents qui ont profité du congrès pour nous rejoindre.

ARKEA PARTENAIRE DE L'ADEPL : le prêt à impact «PACT» (Prêt Accessible À Tous)

Arkea Banque E&I a émis une centaine de ces prêts destinés aux entreprises, collectivités, institutionnels et professionnels de l'immobilier.

Ce prêt est accessible dès 2 M€, sur une durée comprise entre 5 et 20 ans.

Ces crédits dont la rémunération est indexée sur la performance ESG (Environnement, social et gouvernance) de l'emprunteur comprennent un accompagnement stratégique pour aider les dirigeants dans leur démarche RSE, qu'elle soit embryonnaire ou bien mature.

L'analyse de la performance extra financière s'appuie sur l'agence indépendante d'analyse extra-financière Ethifinance. Celle-ci mesure les progrès annuels des emprunteurs à partir d'une grille d'analyse spécifique, et d'indicateurs comme, par exemple, le nombre de personnes dans le conseil d'administration, le nombre de femmes dans les instances dirigeantes, l'accidentologie, le taux de turnover, les critères de sélection des fournisseurs...

Concrètement, l'accompagnement d'Arkea Banque E&I se déroule ainsi : la banque remet, dans les 2 mois suivant la signature du prêt, un premier rapport ESG, avec une note affectée à l'emprunteur. Ce document d'une douzaine



de pages est une base de travail. Il permet à l'emprunteur de se comparer à d'autres acteurs économiques de même secteur.

Il dresse une courbe à 5 ans vers le bon objectif, et précise les leviers pour s'améliorer.

Ensuite, il y a une évaluation commentée tous les ans sur les 4 à 5 premières années, soit 4 à 5 rapports au total en fonction de la durée du prêt.

Si les objectifs ESG de la période sont atteints, le taux d'intérêt va baisser après chaque rapport.

Au total, sur la durée du crédit, l'EPL peut donc faire baisser ses frais financiers de 20 %.



Bonne année 2023 !

Encore une nouvelle année qui s'annonce pleine de projets et de réussites, mais aussi de bonheur pour tous je l'espère. Une dernière année toute particulière pour moi car ce sera la dernière de mon mandat de Président de cette association que j'affectionne tant. **J'ai eu la chance en 2022 de vivre de nombreux bons moments avec vous tous et d'accompagner des actions que nous sommes fiers de vous présenter, je souhaite que 2023 vous soit aussi riche !**

Rendez-vous les 22 et 23 mars à Aix en provence, une terre qui m'est chère au cœur et sur laquelle je serais heureux de vous retrouver pour les Assises de l'ADEPL.

Meilleurs vœux à tous et à bientôt !

Hervé GHIO

